

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 mars 2024 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 20 mars 2024 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Annie FEUILLAS

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 68

Etaient présents : 54 (dont 5 suppléants)

Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Denis CONIL – Sandrine ROSIER (suppléante) – Alain GRIOL (suppléant) - Sébastien DUPOUX - Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Augustin CLEMENT - Odile TACUSSEL - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Monique BOTTINI - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSEN - Didier ROUSSELLE - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alain MONGE - Jean-Louis NICOLAS - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Muriel BREDY – Marie-Noëlle ARMAND - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Jean-Claude GRAS - Claude BAS - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Gérard NELH (suppléant) - Claude SOMAGLINO

Etaient absents ou excusés : 34

Marc HAMARD - Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Juliette HAÏM - Sébastien ROUSTAN - Patricia GIELLY - Gérard TRUPHEMUS - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Christian CORNILLAC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Didier LAFFITTE - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Annelise FAREL - Didier GIREN - Marc BOMPARD - Véronique CHAUVET - Gérard PEZ - Jacques NIVON - Sylvie BOREL

Excusés ayant donné pouvoir : 14

Yoann GRONCHI a donné pouvoir à Pascale CIRER-METHEL - Eric LYOBARD a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Philippe LEDESERT a donné pouvoir à Stéphane DECONINCK - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Alexandre PENIGAUT - Aurore AMOURDEDIEU a donné pouvoir à Pierre COMBES - Martine BERGER-SABATIER a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Aurélie LOUPIAS a donné pouvoir à Nadia MACIPE - Odile PILOZ a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Thierry TATONI a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Isabelle TEISSEYRE a donné pouvoir à Christian TEULADE - Olivier SALIN a donné pouvoir à Annie FEUILLAS - Alain FRACHINOUS a donné pouvoir à Eliane GAUTHIER - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Claude SOMAGLINO

Economie – Agriculture – Artisanat – Commerce - ZAE

Rapporteur : Jean-Jacques MONPEYSSEN

Agriculture

036-2024 Accompagnement de la SAFER dans la mise en place de la procédure des biens vacants et sans maître sur la commune de Cornillon-sur-l'Oule

Considérant que la Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale souhaite participer à la mise en œuvre d'une politique foncière visant au maintien et à la valorisation des espaces agricoles, naturels et forestiers de son territoire ;

En partenariat avec les communes concernées, elle a missionné, en 2022, la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes pour la réalisation d'un diagnostic agricole et foncier sur les Communes de Cornillac, Cornillon-sur-l'Oule et Rémuzat.

La réalisation de ce travail a notamment permis de mettre en évidence la présence de biens présumés vacants et sans maître présentant des enjeux agricoles et forestiers.

Considérant que la Commune de Cornillon-sur-l'Oule et la Communauté de communes souhaitent poursuivre la démarche engagée en permettant notamment d'incorporer dans le patrimoine foncier de la commune lesdits biens et ainsi faciliter leur mise en valeur ;

Pour rappel, 72 biens présumés vacants et sans maître ont été identifiés sur la Commune de Cornillon-sur-l'Oule. Ils concernent 10 comptes de propriété.

En tant qu'opérateur foncier compétent en aménagement et développement local, la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes a établi de nombreux partenariats avec les collectivités territoriales afin de les accompagner dans leurs problématiques foncières, notamment dans la conduite de procédures spécifiques comme celles concernant les biens vacants et sans maître.

La SAFER Auvergne-Rhône-Alpes mettra donc au profit de la Commune et de la Communauté de communes son expérience dans ce domaine et accompagnera la démarche en réalisant les missions suivantes :

- enquête foncière justifiant la vacance des biens sur les 10 comptes de propriété concernés,
- suivi administratif et accompagnement dans la mise en place de la procédure des « biens vacants et sans maître ».

Le montant de la cette mission s'élève à 4 320 €. Il est proposé au Conseil communautaire d'accompagner cette démarche expérimentale en participant à cette opération à hauteur de 1 320 € TTC

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide

Le Président
Thierry DAYRE

POUR : 68

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



D'APPROUVER la lettre de mission concernant l'accompag des biens vacants et sans maître dans la Commune de C ; procédure ;

D'AUTORISER le Président à signer la lettre de mission et 20 € à la SAFER ;

D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

La Secrétaire de séance,
Annie FEUILLAS

Transmission en préfecture le : 08/04/2024

Mise en ligne le : 08/04/2024

Ampliation à :